

AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT 1535-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 juin 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement 1535-M encadrant la distribution d'imprimés publicitaires.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi, à l'exception des articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9, qui entrent en vigueur le 31 décembre 2024.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 20 juin 2024



Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques